



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail



-----  
MINISTERE DE LA SANTE  
ET DE L'HYGIENE  
PUBLIQUE  
-----

# 27<sup>ème</sup> CONGRES DE L'UPU

## *09-27 AOUT 2021, Abidjan*

---

Schéma général de veille sanitaire et de prise en charge médicale

# TERMES DE REFERENCES

---

## **I. Contexte et justification**

- 27<sup>ème</sup> Congrès de l'UPU : Abidjan du 09 au 27 Août 2021.
- Environ 800 personnes sont attendues.
- Ce congrès se tient dans un contexte de sécurité sanitaire mondiale marquée par l'apparition de maladies émergentes, réémergences et de regain de la lutte contre les menaces sanitaires.

Il convient donc d'adopter des mesures appropriées afin de garantir la bonne santé des hôtes à leur arrivée, pendant leur séjour et à leur départ en renforçant l'application des dispositions du règlement sanitaire international (RSI).

## **II. Objectifs**

### **1. Objectif Général**

- Assurer la veille sanitaire et la prise en charge médicale des participants.

### **2. Objectifs Spécifiques**

- Assurer la prévention des maladies transmissibles par la vaccination anti-malaria, l'hygiène et la salubrité des lieux devant recevoir les hôtes et la prophylaxie du paludisme pour les hôtes provenant des pays non endémiques au paludisme ;
- Assurer le contrôle sanitaire à l'aéroport et dans tous les lieux devant recevoir les hôtes ;
- Détecter d'éventuelles affections transmissibles susceptibles de se propager parmi les participants ;
- Prendre des mesures de riposte en cas d'éventuelles pathologies transmissibles ;
- Assurer la prise en charge des hôtes en cas de maladie et d'urgence médicale.

### III. Mise en œuvre des activités

#### 1. Coordination

- Assurée par le Directeur du SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE.
- Réunions de coordination avant, pendant et après le congrès.
- Durée de couverture médicale : 22 jours (deux (02) jours avant le congrès et un (01) jour après la fin des travaux

Pour mener à bien ces tâches une commission santé a été mise en place.

- Composition de la commission :

Nom	Titre, Structure, Niveau de responsabilité	Tel	Email
Dr SISSOKO Jacques	<b>Président de la commission</b> Directeur du SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE  Représentant du MSHP	07 07 07 53 53	Sissokojas1999@yahoo.fr
Colonel Major SAKO Issa	<b>Vice-Président</b> Chef de Corps du GSPM	01 41 82 30 30	Issa.sakho@gspm.ci
BLEHIRI Franck Simon	<b>Vice-président,</b> Coordonnateur National pour l'utilisation des TIC dans le domaine de la santé	07 09 62 02 52	f.blehiri@sante.gouv.ci
Pr BENIE Bi Vroh	<b>Membre</b> Directeur de l'INHP  Responsable des activités de prévention, de contrôle et de riposte (vaccination, hygiène et assainissement)	07 07 71 49 97	Beniebi2018@hotmail.com

<p>Dr ANVO Anvocon Roger</p>	<p><b>Membre</b> Responsable des activités du SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE et <del>des Sapeurs-Pompiers Militaires</del></p>	<p>05 05 96 14 56</p>	<p>anvocon@gmail.com</p>
<p>Dr KOUAKOU  KOFFI MATHIA S</p>	<p><b>Membre</b> Co-responsable des activités SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE et Sapeurs-Pompiers Militaires Responsable du personnel médical</p>	<p>07 09 33 97 70</p>	<p>Kkmathias70@gmail.com</p>
<p>Dr DIGBO Delaguerre</p>	<p><b>Membre</b> <b>Médecin commandant</b> Responsable des activités GROUPEMENT DES SAPEURS POMPIERS MILITAIRES</p>	<p>01 02 51 79 89</p>	<p>okhdidier@gmail.com</p>
<p>Dr KOUASSI EPSE KOUASSI VIVIANE</p>	<p><b>Membre</b> Responsable de pharmacie</p>	<p>07 07 11 99 41</p>	<p>emissah2000@gmail.com</p>

## 2. Activités de la commission santé

### 2.1 Activités de prévention : Responsable INHP

#### Prévention COVID-19

- **Désinfection des véhicules de transport des congressistes**
- **A l'Aéroport d'Abidjan**
  - Désinfection systématique des bagages
  - Prise de température avec le thermomètre pistolet à infrarouge
  - **Tout voyageur arrivant à Abidjan doit présenter un test PCR négatif**
    - A défaut il sera prélevé pour un PCR de contrôle.
    - Il regagnera son hôtel mais ne participera à aucune activité en l'absence du résultat du prélèvement PCR.
    - Le résultat du PCR lui sera transmis 2h après le prélèvement.
    - En cas de test négatif il pourra vaquer à ses occupations
    - En cas de test positif, il sera isolé et traité.
    - Le port du masque est obligatoire.
    - Des dispositifs de lavage des mains avec du savon et des gels hydro alcooliques de même que les masques seront disponibles.
- **A l'hôtel**
  - Prise de température avec le thermomètre pistolet à infrarouge
  - Le port du masque est obligatoire
  - Des dispositifs de lavage des mains avec savon et gels hydro alcooliques seront disponibles
  - Des masques seront disponibles pour les participants
- **Dans les salles des travaux**
  - Prise de température avec le thermomètre pistolet à infrarouge
  - Le port du masque est obligatoire
  - Des dispositifs de lavage des mains avec savon et gels hydro alcooliques seront disponibles
  - Des masques seront disponibles pour les participants
  - Respect de la distanciation de 1 mètre ou 2 mètres
- **Avant le départ des congressistes**
  - Un test PCR sera fait pour chaque voyageur. Les prélèvements seront faits sur le site du congrès.

**NB** : Les tests PCR sont gratuits.  
Les hospitalisations pour COVID-19 sont gratuites dans les hôpitaux publics.

## **Prévention Fièvre Jaune**

- **Tout voyageur arrivant à Abidjan doit présenter une preuve de vaccination contre la fièvre jaune.**
- L'entrée en Côte d'Ivoire sera refusée aux voyageurs qui ne pourront pas produire un certificat de vaccination contre la fièvre jaune.
- Des équipes de vaccination, postées aux différents points de contrôle sanitaire de l'aéroport, se tiendront à leur disposition pour les vacciner à leur frais et leur délivrer un certificat de vaccination.

## **Prévention du paludisme**

Pour la prévention du paludisme chez les ressortissants des pays indemnes de paludisme, conformément aux directives du Programme National de Lutte contre le Paludisme :

- **Prise de Malarone** comprimé pelliculé 100 mg / 250mg (association Proguanil + Atovaquone)

1-Commencer le traitement la veille ou le jour du départ en zone d'endémie.

2-Poursuivre le traitement pendant la durée du risque d'impaludation et 7 jours après avoir quitté la zone d'endémie.

3-La posologie chez les adultes et enfants de plus de 40 kg de poids corporel (environ 12 ans d'âge) est de 1 comprimé par jours pris à heure fixe.

## **Fiche d'Information Sanitaire**

Une fiche d'information sanitaire sera élaborée et distribuée.

## **Hygiène et Assainissement**

Il s'agit essentiellement des activités d'inspection et de contrôle sanitaire des lieux qui vont recevoir les hôtes.

## **2.2 Activités de soins médicaux : Responsable SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE**

La prise en charge médicale sera faite par le Service d'Aide Médicale Urgente SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE (médecins et infirmiers).

### **a. sur le site du congrès**

- Dans le hall du palais des congrès du Sofitel/Hôtel Ivoire une salle sera aménagée pour servir d'infirmierie ; elle doit comprendre :
  - 02 tables d'examen
  - 04 potences
  - 04 paravents
  - 02 bureaux médecins
  - 02 fauteuils médecins
  - 08 chaises visiteurs
- Une ambulance de réanimation équipée sera stationnée sur le parvis du palais des congrès
- Une ambulance de réanimation équipée sera stationnée dans le parking de la tour
- Une ambulance du GROUPEMENT DES SAPEURS POMPIERS MILITAIRES sera stationnée côté Patinoire
- Un véhicule incendie du GROUPEMENT DES SAPEURS POMPIERS MILITAIRES sera stationné côté tour.

### **b. Dans chaque site d'hébergement**

Une chambre/infirmierie doit être mise à la disposition du SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE pour une assistance médicale 24H /24H

### **c. Etablissements sanitaires publics et privés**

Ils sont identifiés et seront informés par le Comité d'Organisation. Il s'agit de :

- Pour le secteur Public : Institut de Cardiologie d'Abidjan, Centre Hospitalo- Universitaire de Treichville, Centre Hospitalo-Universitaire de Cocody,
- Pour le secteur Privé : Clinique Farah, PISAM, Groupe Médical du Plateau, Polyclinique Hôtel DIEU, clinique de l'Indénié.

### **2.3 Activités de secours généraux : Responsable GROUPEMENT DESSAPEURS POMPIERS MILITAIRES**

- Prévention des risques liés aux structures d'accueil
- Brancardage, Ramassage et Evacuation du grand public